



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 19 janvier 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances concernant les monnaies virtuelles.

Les monnaies virtuelles sont régulièrement au centre des débats. Il y a quelques jours, les bitcoins ont perdu 50% de leur valeur.

Souvent associé au blanchiment d'argent, voire au financement du terrorisme, celles-ci devraient prochainement faire l'objet d'une réglementation au niveau européen. En effet, les responsables politiques allemand et français ont récemment annoncé vouloir prendre une initiative commune visant à réguler plus strictement lesdites monnaies virtuelles.

J'aimerais dès lors poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Finances :

- Le gouvernement a-t-il déjà mis en place une *task force* pour suivre le développement des monnaies virtuelles ?
- Quels changements législatifs et réglementaires Monsieur le Ministre juge-t-il indispensable ?
- Monsieur le Ministre entend-il soutenir l'initiative franco-allemande ?

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

21 FEV. 2018

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 823x38dc6

Luxembourg, le 20 février 2018

**Concerne :** Question parlementaire n° 3572 du 19 janvier 2018 de Monsieur le Député Laurent Mosar  
concernant les monnaies virtuelles

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA

**Réponse de Monsieur le Ministre des Finances à la question parlementaire n° 3572**  
**de l'honorable Député Laurent Mosar concernant les monnaies virtuelles**

Des banques centrales et des régulateurs ont attiré ces derniers mois l'attention des investisseurs sur les risques liés aux monnaies virtuelles et sur des acteurs peu scrupuleux actifs sur ce créneau. Les autorités luxembourgeoises suivent de près les développements dans le domaine des monnaies virtuelles.

Le sujet des monnaies virtuelles est à l'étude dans diverses enceintes internationales et européennes de sorte que la création d'une task force au plan national ne s'impose pas. Une action concertée au niveau du Groupe des vingt et/ou de l'Union européenne apportera en effet une plus grande valeur ajoutée que des actions nationales ad hoc. L'initiative franco-allemande ne manquera pas de nourrir les réflexions en cours notamment dans le Groupe des vingt ou encore au GAFI. Le Luxembourg adaptera sa législation au vu des résultats des travaux en cours à l'échelle internationale et européenne.